** **

***ACCORD 2024***

Nom de la firme: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Code postal/Localité:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro TVA: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Personne de contact: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_E-mail:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 ***SPONSOR PRINCIPAL***

Les points suivants sont convenus entre le comité du Championnat NOFON vzw d'une part et l'entreprise susmentionnée d'autre part

**prix: €120 PAR METRE COURANT hors TVA**

nombre de mètres courants à réserver: ………….. (minimum 9 mètres)

Extra:

* Publicité pleine page en couleur dans le catalogue (FR, NL ou bilingue) - à fournir par vos soins
* Badges d'entrée continue au salon pour 4 personnes (exposants),
* Repas chaud avec une consommation le samedi et le dimanche pour 4 personnes,
* 4 billets pour deux jours donnés gratuitement pour des contacts
* Logo sur le site web de NOFON.
* Logo sur les diplômes de master (24ex)
* Logo sur les certificats des participants.

 Fédération ornithologique national, NOFON asbl

Siège: Biezenvelden 8, 2580 Beersel, Région Flamande

 TVA : BE 0765.472.530

 **Date de construction du stand : vendredi 20 décembre 2024 de 9h à 18h.**

 **Ouverture et réception : samedi 21 décembre 2024 à 10 heures.**

 **Ouverture au public : samedi 21 décembre de 10h30 à 18h.**

 **Dimanche 22 décembre de 9h à 16h.**

 **Après la signature du contrat, une facture d'acompte s'élevant à 25 % du solde total suivra.**

**Ce n'est qu'après le paiement de l'acompte que votre place sera réservée et que votre logo sera publié.**

 **Le solde est payable au plus tard pendant le salon.**

**IBAN : BE27 7320 5895 8873 BIC : CREGBEBB au nom du Championnat NOFON**

Politique d'annulation :

L'acompte de 25 % et tout solde déjà déposé seront remboursés par l'organisation en cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure ou de mesures gouvernementales avant le 1er décembre 2024.

30 jours après l'annulation définitive de l'événement.

Si l'événement est annulé en raison de mesures gouvernementales après le 10 décembre, 5 % du solde seront conservés à titre de frais administratifs.

Le solde sera remboursé à l'exposant, 30 jours après l'annulation définitive de l'événement. Si l'exposant annule lui-même l'événement et que celui-ci a quand même lieu, nous conserverons l'acompte versé à titre de dédommagement pour les frais encourus.

Conditions générales :

Les personnes à contacter sont : Patrick Lambrighs 0479/717873, Dirk van Honacker 0483/178382,

Guy Van Peteghem 0474/51.84.05, Katty Schotte 0478/23.76.80 (fr), Joeri Haeck 0476/58.72.63

Pendant les heures d'ouverture du salon, votre stand doit être occupé par au moins 1 personne.

Il n'y a pas de possibilité d'espace de stockage, le titulaire du stand doit s'en occuper lui-même.

Aucun clouage n'est autorisé sur le sol ou contre les murs.

Aucun système de sonorisation ne peut être utilisé dans le stand. L'installation électrique du stand ne peut pas utiliser plus de 300 watts par unité de 3 X 3 m. Les exposants doivent fournir leurs propres rallonges et enrouleurs.

Vous devez rester à l'intérieur de votre stand pour faire de la publicité ou des annonces.

Il est interdit de distribuer des dépliants et autres articles similaires ailleurs que dans le stand, y compris pour la distribution de produits gratuits par votre entreprise.

L'utilisation d'un stand autre que celui convenu par NOFON et l’entreprise du locataire n'est pas autorisée.

Les détenteurs de stands doivent assurer eux-mêmes leurs biens contre l'incendie, le vol ou autre.

Vous devez éliminer tous les matériaux résiduels, y compris les déchets de papier.

Les sorties de secours doivent être dégagées en permanence.

Les tuyaux d'incendie ne doivent pas être utilisés pour la consommation d'eau.

L'exposant est entièrement responsable de tout dommage qu’il cause directement ou indirectement à CG Klein Boom.

L'asbl NOFON ne peut être tenue responsable des dommages/vols de votre stand ou de vos marchandises, ni des dommages si le championnat NOFON ne peut avoir lieu pour cause de force majeure.

En cas de litige, seuls les tribunaux d'Anvers sont compétents.

En versant l'acompte à l'asbl NOFON, l'entreprise signataire/le titulaire du stand s'engage automatiquement à accepter et à respecter les conditions susmentionnées.

**Pour accord. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Signature et nom du responsable**